

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12/04/2023**

Membres en exercice : **11**

Présents : **10** Mr LECORNET Jean Marie, Mr CARTON Jean Bernard, Mr DEMERVAL Fernand, Mr SAILLIOT Michel, Mme DEON Christelle, Mr LECTEZ Mickaël, MONCOMBLE Bernard, Mr CHOPIN Hervé, Mr DELIVEYNE Georges, Mme MORISS Martine

Représenté (e)(s): **0**

Excusé (e)(s): **0**

Absente: **1** Mme WYPYSCZAK Dorothée

Secrétaire de la séance : Mr DEMERVAL Fernand

La séance est ouverte à : 19 h 00

### **1 - ORDRE DU JOUR**

- Approbation du précédent procès-verbal
- Vote du compte de gestion et compte administratif
- Acceptation du compte d'affectation
- Vote des taxes communales
- Validation du devis pour le cimetière
- Vote du budget primitif 2023
- Fongibilité asymétrique
- Vote des subventions pour les associations
- Questions diverses

### **2 - APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL**

Le procès-verbal est accepté par l'ensemble du conseil municipal présent à la séance.

### **3 - VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Chaque conseiller présent reçoit un exemplaire détaillé des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022.

Monsieur le Maire donne lecture chapitre par chapitre, ligne par ligne de l'activité budgétaire de la commune pour l'année écoulée.

Monsieur le Maire commence par les dépenses de fonctionnement, puis le recettes de fonctionnement, ensuite les dépenses d'investissement et termine par les recettes d'investissement.

Monsieur le Maire termine en donnant le résultat de clôture de l'exercice 2022 qui est positif et s'élève à : 169689,92€.

Monsieur le Maire se retire et Monsieur CARTON, premier adjoint, procède au vote.

Les comptes de gestion et administratif 2022 sont entérinés à l'unanimité des voix des conseillers présents

### **4 - ACCEPTATION DU COMPTE D'AFFECTATION**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de clôture de l'exercice 2022

Budget principal - investissement	58 674,30€
Budget principal - fonctionnement	238 442,43€
soit un total de	297 116,73€

L'affectation du résultat, à l'unanimité des membres du conseil présents, est adopté

### **5 - VOTE DES TAXES COMMUNALES**

Faisant suite au procès-verbal de la réunion du 13 février 2023 – questions diverses – Mr LECORNET – alinéa 4 – il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions des taxes communales.

Les taux conservés sont les suivants

Taxe foncière bâtie (TBF)	38,65
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	38,75
Taxe d'habitation (TH)	12
Le produit attendu de ces taxes serait de :	67002€

A l'unanimité des voix des conseillers présents, le vote des taxes communales a été entériné.

## **6 - VALIDATION DU DEVIS POUR LE CIMETIERE**

Voir les précédents procès-verbaux. Concerne la reprise des tombes laissées à l'état d'abandon et pour lesquelles la procédure réglementaire a été appliquée.

Trois devis ont été demandés, deux nous sont parvenus :

La maison des obsèques pour 30 concessions : 19 950€

Dessein pour 30 concessions 52 910€

Le devis de « la maison des obsèques » a été retenu à l'unanimité des voix des conseillers présents

## **7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle nomenclature comptable M57 mise en place à compter du 01 janvier 2023 (cf PV n° 19 du 15 septembre 2022)

Chaque conseiller présent reçoit un exemplaire détaillé du budget primitif 2023

Monsieur le Maire donne lecture chapitre par chapitre, ligne par ligne des allocations budgétaires prévisionnelles pour l'année 2023. Il commence par les dépenses de fonctionnement, puis par les recettes de fonctionnement. Il continue ensuite avec les dépenses d'investissement et termine par les recettes d'investissement. Il argumente les quelques ajustements sur certaines lignes par rapport au primitif de l'année 2022.

Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité des voix des membres du conseil présents.

## **8 - FONGIBILITE ASYMETRIQUE**

Fait suite à la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M 57

La fongibilité asymétrique permet au Maire des mouvements de crédits sans Décision Modificative, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles en fonctionnement et en investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

A l'unanimité des voix des membres du conseil présent, la possibilité d'utiliser la fongibilité asymétrique est accordée à Monsieur le Maire

## **9 - VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS**

Après délibération, l'ensemble des membres du conseil municipal présent émet un avis favorable à l'attribution de subventions aux organismes ci-après

- TELETHON	100 €	
- RECHERCHE CANCER	200 €	
- COOPERATIVE SCOLAIRE		200 €
- SOCIETE CHASSE :		200 €
- DON DU SANG		100 €

## 10 - QUESTIONS DIVERSES

Mr LECORNET

La commune souhaite se doter d'un défibrillateur extérieur qui serait installé sur le mur extérieur de la salle des fêtes, au niveau de l'ancienne cabine téléphonique.

Quatre devis ont été établis :

- DUO MED	2153,76
- SECURIMED	2578,98
- MEDISAFE	2129,76
- UGAP	1780,75

Celui de l'UGAP est un semi-automatique, les autres sont automatiques

Le défibrillateur DUO MED a été retenu pour un montant de 2153,76€

Mr le Maire a rencontré incidemment Mr POUCHAIN et se sont entretenus, entre autres, du chemin d'accès à la grotte. Mr POUCHAIN va le rétablir **provisoirement** mais sans emprunter le passage souterrain.

Mr DEMERVAL

Demande la possibilité de mettre un lave-vaisselle dans la cuisine de la salle des fêtes. Un devis a été établi auprès de la société « RESTAUPRO » pour un montant de 1781,33€. Mr le Maire ne voit pas d'inconvénient à cette installation et reçoit l'approbation du conseil municipal.

La société SOLEUS a procédé au contrôle annuel de l'aire de jeux et des buts de football le mercredi 12 avril 2023. A priori il n'y aurait pas de problèmes. Pour l'année prochaine il faudra prendre en compte les 4 appareils de fitness.

Demande la possibilité d'organiser, à la suite de la cérémonie du 08 mai, une rencontre citoyenne des habitants de la commune et du conseil municipal. Elle se déroulerait à la salle des fêtes et une petite restauration (friterie) serait offerte par la municipalité.

Monsieur le Maire et le conseil municipal sont favorables à cette suggestion.

Mr SAILLIOT

Rappel à Monsieur le Maire la nécessité de mettre sur le site internet de la commune les délibérations prises par le conseil municipal, ainsi que les procès-verbaux des réunions de conseil. (voir PV du 13 décembre 2023)

Demande la possibilité de la mise en place d'un city stade car actuellement très bien subventionné par l'ANS (jeux olympiques 2024). Mr le Maire : ce n'est pas une nécessité immédiate et qu'il préfère financer d'autres projets (trottoirs par exemple)

Demande si Mme CACHART peut utiliser les traverses de chemin de fer, derrière l'église, pour la confection d'un jardin potager. Mr le Maire n'y voit aucun inconvénient.

**FIN DE LA SEANCE : 21 h 00**